

FINAL COMMUNIQUÉ

Réseau parlementaire ouest- africain sur la gouvernance de l'Internet (WAPNIG)

Volet parlementaire – Forum ouest africain sur la
gouvernance de l'Internet (WAIGF 2026)



Préambule

Nous, parlementaires d'Afrique de l'Ouest, réunis les 14 et 15 mai 2026 à Freetown, en Sierra Leone, sous l'égide du Réseau parlementaire ouest africain sur la gouvernance de l'Internet (WAPNIG), dans le cadre du volet parlementaire du Forum ouest africain sur la gouvernance de l'Internet (WAIGF 2026) ;

Reconnaissant le rôle fédérateur joué par le WAPNIG et le Secrétariat du WAIGF, ainsi que les allocutions prononcées à l'ouverture par Mary Uduma, coordinatrice du WAIGF, Chengetai Masango, chef du Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet, l'honorable Fallah Tengbeh, vice-président de la Commission Communication, Technologie et Innovation du Parlement de la Sierra Leone, Madame Lydia Lamisi Akanvariba, ministre déléguée chargée des réformes du secteur public du Ghana, et Gilbert Bosco N'habay, greffier adjoint de l'Assemblée nationale de la Sierra Leone ;

Cette troisième réunion annuelle a offert aux participants l'occasion de mettre l'accent sur la transition de l'observation vers la souveraineté numérique en action ;

Reconnaissant l'importance cruciale de cadres législatifs solides pour encadrer la transformation numérique de l'Afrique de l'Ouest et du continent africain en général ;

1. Souveraineté numérique et marché numérique intégré

Au titre de la souveraineté numérique, les parlementaires d'Afrique de l'Ouest ont affirmé ce qui suit :

- La souveraineté numérique n'est pas seulement une question technique, mais un impératif législatif. Les États doivent établir, au moyen de dispositions réglementaires appropriées, les modalités de stockage, de traitement et de protection des données nationales, et veiller à ce que ces décisions ne soient pas cédées par défaut à des opérateurs économiques étrangers.
- Les services et plateformes numériques qui opèrent dans la région mais ne s'acquittent pas de leurs obligations fiscales représentent une perte pour les recettes nationales. La non-imposition des services numériques constitue un handicap économique auquel les législateurs doivent remédier de toute urgence.
- Le Parlement de la CEDEAO constitue un cadre essentiel de promotion de la coopération numérique régionale, et les parlements membres devraient y recourir de manière proactive pour harmoniser les approches législatives dans toute la sous-région.

2. Culture numérique en matière d'IA et état de préparation des députés

Un atelier a offert aux parlementaires l'occasion de se familiariser avec les principaux concepts de l'intelligence artificielle, et a souligné le rôle stratégique de l'IA et de l'informatique en nuage (cloud computing) dans le renforcement de l'efficacité parlementaire et de la gouvernance publique. Les participants ont convenu de ce qui suit :

- La formation à l'IA constitue une condition préalable à l'exercice d'un contrôle démocratique sur la gouvernance technologique. Les parlementaires qui ne maîtrisent pas les enjeux des législations numériques, ou qui ne sont pas en mesure de les examiner de manière critique et de les amender, ne sauraient exercer un contrôle démocratique effectif sur les technologies qui influencent l'évolution de leurs sociétés.
- L'Afrique doit investir dans ses propres infrastructures de données, notamment dans des centres de données régionaux, afin de réduire sa dépendance structurelle vis-à-vis des plateformes étrangères et d'exercer un contrôle significatif sur ses ressources de données.
- Il conviendrait d'élaborer des cadres de responsabilité pour les systèmes d'IA déployés dans la prise de décision publique, afin de garantir la transparence, l'équité et l'existence de voies de recours appropriées.

3. Responsabilité des plateformes, justice fiscale et protection des consommateurs

Les parlementaires ont affirmé ce qui suit :

La justice fiscale – qui consiste à garantir que les plateformes numériques contribuent équitablement aux économies locales dans lesquelles elles opèrent – constitue un objectif législatif légitime et urgent. Les parlements doivent l'affirmer au moyen de cadres fiscaux, de conditions d'octroi de licences et d'exigences de transparence.

- Les législateurs doivent établir un juste équilibre entre l'exigence de responsabilité et de contribution fiscale des plateformes numériques d'une part, et la nécessité de préserver un environnement propice à l'investissement et à l'innovation, d'autre part.
- La législation relative à la protection des consommateurs doit suivre le rythme de l'économie numérique, en couvrant les droits liés aux données, la responsabilité algorithmique et les mécanismes de recours en cas de préjudices causés par les plateformes.

4. Gouvernance et réglementation de l'IA

L'atelier sur la gouvernance de l'IA a permis aux parlementaires d'acquérir des connaissances pratiques et de s'outiller pour participer efficacement à l'élaboration du cadre législatif relatif à l'IA. Parmi les principales conclusions figurent les suivantes :

- L'Afrique de l'Ouest est confrontée à des défis structurels en matière de gouvernance numérique, notamment le manque d'infrastructures, une forte dépendance à l'égard des plateformes étrangères et l'absence de cadres réglementaires harmonisés. Ces défis peuvent être relevés grâce à une action parlementaire coordonnée.
- La législation relative à la gouvernance de l'IA doit être pérenne et fondée sur des principes suffisamment souples pour s'adapter à une technologie en évolution, plutôt que sur des spécifications techniques rigides susceptibles de devenir rapidement obsolètes.

5. Économie des données et rôle des parlements

Le laboratoire de mise en œuvre a examiné la manière dont les parlementaires peuvent aider à façonner des cadres de gouvernance des données permettant à la fois de protéger les citoyens et de libérer le potentiel économique. La session a affirmé ce qui suit :

- La gouvernance des données ne relève pas uniquement de la fonction exécutive. Les parlements doivent pleinement assumer leurs responsabilités législatives en matière de protection et de localisation des données, ainsi que de leurs flux transfrontaliers.
- Le développement de normes harmonisées de la CEDEAO en matière de gouvernance des données offrirait aux États membres un socle commun qui permettra à la région de participer plus équitablement à l'économie numérique mondiale.
- Le cadre sénégalais de protection des données, et son autorité nationale de protection des données, pleinement opérationnelle, ont été cités comme un modèle régional dont les autres États membres pourraient s'inspirer et tirer des enseignements.

6. Appels à l'action

Sur la base des discussions qui précèdent, les parlementaires du WAPNIG appellent les parlements membres, les institutions de la CEDEAO et les organisations partenaires à prendre les mesures suivantes :

Sur la base des discussions qui précèdent, les parlementaires du WAPNIG appellent les parlements membres, les institutions de la CEDEAO et les organisations partenaires à prendre les mesures suivantes :

À l'intention des parlements membres

- Adopter ou renforcer la législation nationale relative à la protection des données, en accordant une attention particulière à la localisation des données, aux droits des personnes concernées et à la création d'autorités de protection des données, dotées de pouvoirs suffisants.
- Intégrer la culture de l'IA et des technologies numériques dans les programmes de renforcement des capacités des législateurs afin de les doter des compétences nécessaires pour examiner, amender et exercer un contrôle efficace sur la législation numérique.
- Adopter une législation fiscale garantissant que les plateformes et services numériques opérant dans les juridictions nationales contribuent également à l'assiette fiscale nationale.
- Ratifier et transposer en droit national, à titre prioritaire, la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

À l'endroit de la CEDEAO et des organismes régionaux

- Élaborer et promouvoir un cadre harmonisé de gouvernance numérique de la CEDEAO couvrant la protection des données, la responsabilité des plateformes, la cybersécurité et la réglementation de l'IA, afin d'orienter une législation nationale convergente dans l'ensemble de la sous-région.
- Faire du Parlement de la CEDEAO le vecteur de la coordination des politiques numériques régionales et de l'harmonisation des législations nationales.
- Investir dans le développement d'infrastructures régionales de données, notamment des centres de données, afin de réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers de services d'informatique en nuage et d'affirmer la souveraineté régionale en matière de données.

Pour le WAPNIG et la communauté du FGI

- Documenter et diffuser les modèles législatifs ainsi que les meilleures pratiques de l'ensemble de la région, notamment les initiatives du Sénégal, du Nigeria et d'autres États membres, afin qu'ils puissent servir de références reproductibles.
- Instaurer entre les parlements, les organisations de la société civile, les organismes techniques tels que l'AFRINIC et le secteur privé un dialogue multipartite structuré, afin de garantir l'élaboration de politiques inclusives, transparentes et légitimes en matière de gouvernance numérique.
- Transposer les priorités identifiées lors du présent Forum dans les délibérations du FGI au niveau mondial et d'autres instances internationales pertinentes.

Conclusion

Les députés participant au volet parlementaire du WAPNIG expriment leur profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la Sierra Leone pour avoir accueilli à Freetown le WAIGF 2026, et félicitent le Secrétariat du WAPNIG, le Secrétariat du WAIGF, Smart Africa, la Société allemande de coopération internationale (GIZ), l'AFRINIC ainsi que tous les experts pour la qualité des travaux menés au cours de ces deux journées.

Nous réaffirmons notre engagement collectif à promouvoir un avenir numérique ouvert, sûr, inclusif et respectueux des droits en Afrique de l'Ouest – un avenir fondé sur l'État de droit, le contrôle démocratique et la répartition équitable des bénéfices de l'économie numérique.

Adopté par consensus à Freetown, en Sierra Leone, le 15 mai 2026.

Sénateur Shuaib Afolabi Salisu

Président du WAPNIG

Mariam Jobe et Benjamin Ikibah

Secrétariat du WAPNIG